



Rueil-Malmaison, le 4 février 2002

Les salariés de VINCI deviennent les premiers actionnaires du groupe

VINCI vient de réaliser une augmentation de capital au profit des salariés ayant souscrit au plan d'épargne à effet de levier baptisé Castor Avantage qui porte de 5,4 % à 8,5 % la part du capital détenue par plus de 30 000 salariés.

Les conditions de cette opération, ouverte aux 70 000 salariés français de VINCI, étaient les suivantes :

- un paiement échelonné sur 5 mois,
- un abondement pouvant atteindre 150 euros,
- un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel,
- un cours de souscription fixé après l'application d'une décote de 20 % sur la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du conseil d'administration.

Afin de permettre au plus grand nombre de salariés d'accéder à l'épargne salariale, Castor Avantage offrait aux souscripteurs :

- une garantie de l'apport personnel,
- une rémunération de 25 % sur 5 ans des sommes versées,
- une participation de 72 % à la plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites.

Cet objectif a été atteint puisque les ouvriers et les Etam représentent 70 % des 20 000 souscripteurs.

Cette opération se traduit par la création de 2,9 millions d'actions VINCI et une augmentation des fonds propres (capital + prime d'émission) de près de 150 millions d'euros. Le capital social de VINCI se compose désormais de 84.374.602 actions.

Le niveau d'actionnariat salarié, atteint par la conjugaison de cette opération ponctuelle avec le plan d'épargne entreprise Castor qui existe depuis 1995, témoigne de la confiance des salariés dans l'avenir du groupe et leur permet de bénéficier des fruits de sa croissance. Il place VINCI dans les 15 premières entreprises françaises.

*Contact presse : Virginie Christnacht
Tél. : 01 47 16 31 82 / Fax : 01 47 16 33 88
e-mail : vchristnacht@vinci.com*

*Ce communiqué est disponible en français, en anglais et en allemand
sur le site web de VINCI : www.vinci.com*